

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA)

SMIDDEST, Etablissement Public Territoriale de Bassin de l'Estuaire de la Gironde

Atelier « Etat des lieux – Eau potable et assainissement »


Objet de la réunion	Etat des lieux – Thématique « Eau potable et assainissement »
Lieu	Blaye – Ancien Palais de Justice
Date et heure de la réunion	Lundi 30 juin 2025


OBJET DES TEMPS D'ECOUTE

CONSULTATION DES ACTEURS

3

Temps forts pour la consultation des acteurs





ETAT INITIAL

Avril 2025


- Présenter le SAGE et ses principaux enjeux
- Fournir des éléments de contexte en matière de changement climatique
- Echanger sur l'interaction eau et climat

→ **Ateliers d'échanges avec les élus communaux**

Juillet 2025

- S'approprier l'état initial
- Enrichir l'état initial
- Repérer les sujets sensibles, potentiels blocages et conflits d'usages
- Identifier les leviers d'actions

→ **Groupes de travail par « monde »**



DIAGNOSTIC

Automne 2025

- Partage du diagnostic
- 1^{eres} réflexions sur les tendances et scénarios (1^{ers} éléments de réflexions sur la stratégie)

→ **Groupes de travail inter-thématiques**

La révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. C'est un temps qui doit permettre de formuler

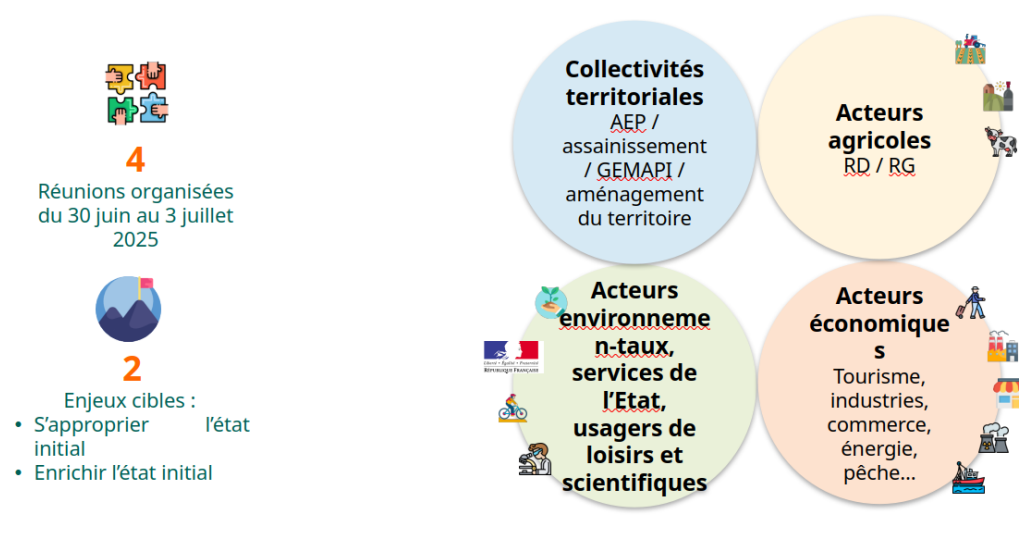
Page 1 sur 7

des objectifs communs tout en prenant en considération les spécificités locales. A cet effet, une première étape a consisté dans le recueil des constats et des problématiques propres aux territoires locaux à travers l'organisation d'ateliers dédiés aux élus les 7 et 8 avril 2025. Ce sont ainsi 4 temps d'écoute avec les élus communaux qui ont été menés sur les deux rives de l'estuaire à Royan, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Estèphe et Mérignac et qui ont permis la participation de près de 70 élus.

Suite à ces ateliers, des ateliers thématiques ont été organisés à destination des acteurs du territoire que sont les institutions publiques (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, syndicats,, etc.) et les acteurs sociaux-économiques. Ces différents temps ont tous eu pour objectif de présenter l'État des lieux en cours de réalisation et d'échanger sur ce dernier. L'organisation par thématique a répondu à la volonté de favoriser les échanges et discussion par « monde » dans un premier temps afin d'approfondir des thématiques précises, sachant que des ateliers inter-thématiques seront ensuite organisés début 2026 en lien avec la présentation du diagnostic.

CONSULTATION DES ACTEURS

Groupes de travail par « monde » - juillet 2025



Plus précisément, ces ateliers thématiques ont eu vocation à :

- 1/ Rappeler de manière synthétique ce qu'est un SAGE, de présenter le SAGE EGMA (les enjeux identifiés notamment) et la structure animatrice du SAGE EGMA (le SMIDDEST) et enfin de rappeler le rôle de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE et sa composition.
- 2/ Présenter la démarche de révision engagée, le calendrier associé ainsi que les objectifs de ces ateliers thématiques.
- 3/ Présenter l'état d'avancement de l'état des lieux réalisés.
- 4/ Échanger sur l'état des lieux et recueillir les propositions de compléments et de modifications s'agissant des données présentées et thématiques considérées.
- 5/ Identifier les constats à retenir, les points de vigilance et tendances d'évolution à considérer dans le cadre de la révision du SAGE ainsi que les enjeux d'ores-et-déjà soulevés.
- 6/ Recueillir les besoins et attentes qui ont pu être exprimés à l'occasion de ces ateliers.

Sur les 7 ateliers qui ont été organisés, 4 ont été maintenus et 3 ont été supprimés faute d'un nombre suffisant de participant.e.s. S'agissant des ateliers supprimés, des propositions ont été faites à celles et ceux qui s'étaient inscrit.e.s pour qu'ils puissent se reporter sur les autres ateliers organisés. Les reports ont été effectifs, hormis s'agissant des inscrit.e.s à l'atelier de Royan prévu à l'origine le 3 juillet matin et qui a dû être supprimé.

Ce compte-rendu concerne l'atelier organisé à Blaye à destination des structures intervenant sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement côté rive droite. 11 participant.e.s étaient présent.e.s.

PRESENTATION DU SAGE ET DE L'ETAT DES LIEUX

1- Temps de questions / réponses

Un participant s'est questionné sur la temporalité du SAGE, à savoir à quelle fréquence ce type de document cadre devait être révisé.

- **Réponse :** Suite à un récent décret (Décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux) visant à prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas ainsi que dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE), la révision d'un SAGE peut intervenir à tout moment et en tout état de cause lorsque l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE ou du SDAGE fixe un délai. La procédure peut être engagée par la CLE ou par le Préfet. La CLE doit par ailleurs se prononcer tous les six ans à compter de l'adoption du SAGE ou de sa dernière révision. Elle doit en outre réaliser tous les douze ans un état de lieux et, sur cette base, décider ou non de procéder à une révision du schéma. La révision peut également être partielle ou totale (cf R. 212-44-2 du Code de l'environnement). Une révision partielle peut-être réalisée lorsque les changements envisagés ont pour effet d'entraîner des conséquences pour les tiers sans remettre en cause l'économie générale du schéma. S'il y a une remise en cause de l'économie générale, c'est une révision totale qui doit être menée. Les implications en matière de procédure à engager ne sont pas les mêmes. Dans le cas du présent SAGE, entre autres raison, l'état des lieux réalisé avait plus de 12 ans et il était donc nécessaire d'engager une révision. C'est ce qu'a acté la CLE en 2022.

La possibilité de récupérer les données mobilisées pour réaliser l'état des lieux a été questionné, ainsi que la possibilité de disposer des cartes réalisées. Ces éléments présentent une grande utilité pour les élus pour leur permettre d'appréhender la gouvernance en place, la répartition des compétences, etc.

- **Réponse :** Oui, les données, les cartes, etc. peuvent être récupérées. L'ensemble des éléments est remis au SMIDDEST (la structure accompagnatrice du SAGE). Il suffira d'en faire la demande.

La question des limites sur lesquelles le périmètre du SAGE a été établi a été posée à savoir si ce dernier respectait ou non les limites administratives.

- **Réponse :** Les limites du SAGE sont basées sur les limites des bassins hydrographiques. C'est la raison pour laquelle on peut parfois avoir des communes qui sont coupées en deux et qui se retrouvent dans deux SAGE différents.

Un participant a souhaité connaître les raisons pour lesquelles la qualité de l'eau s'était dégradée (référence aux données présentées vis-à-vis de l'état des masses d'eau du SDAGE Adour-Garonne).

- **Réponse :** Aujourd'hui, les raisons des dégradations ne sont pas encore répertoriées. Le lien entre les usages et l'état des lieux dressé est le propos du diagnostic, le temps où l'on identifie l'(es)origine(s) de l'état initial dressé. Des hypothèses peuvent néanmoins être posées. Certaines ont par ailleurs étaient posées dans le cadre du projet CONTROL réalisé par le SMIDDEST vis-à-vis des micropolluants. Elles seront par ailleurs reprises dans la phase de diagnostic à venir à l'automne 2025.

S'agissant du cuivre, à titre d'exemple, l'origine principale est sûrement liée à la viticulture. À l'échelle du SDAGE Adour-Garonne, des réflexions sont également en cours pour expliquer l'état de dégradation des masses d'eau. Des échanges avec les acteurs ont ainsi lieu pour identifier collectivement l'(es)origine(s). C'est le même travail qui sera mené à l'échelle du SAGE. Enfin il faut savoir qu'avec le changement climatique, à pression égale, la qualité se dégrade.

S'agissant des paramètres considérés, un participant a souhaité savoir si la température de l'eau était considérée au regard de ses effets pour les espèces.

- **Réponse :** La température est effectivement considérée. Dans le cadre des suivis pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'indicateur « Température » est pris en compte. Ce dernier est mesuré sur chaque station et comparé à des valeurs de référence qui dépendent de la catégorie piscicole (Cyprinicoles ou salmonicoles). C'est aussi un indicateur contextuel d'état vis-à-vis du changement climatique. La température peut être un paramètre déclassant au titre de la DCE.

Un participant a souhaité savoir pourquoi ce sont les « prélèvements » qui ont été présentés sur les diapositives n°49 et 50 et non les consommations.

- **Réponse :** La différence entre « prélèvement » et « consommation » tient notamment au taux de restitution dans le milieu et ce taux de restitution varie en fonction des usages. Par exemple s'agissant de la centrale nucléaire, les prélèvements sont très importants mais presque l'intégralité est restituée au milieu, ce qui n'est pas le cas pour d'autres usages. De plus, il y a des enjeux attachés au prélèvement (notamment du point de vue quantitatif : il

faut que la ressource soit présente) et à la restitution (qualité et température des rejets, lieu de la restitution, etc.). Sur les diapositives n°49 et 50, la variation des prélèvements est notamment due à l'activité agricole en fonction des années rencontrées (années pluvieuses ou plutôt sèches). Les prélèvements de la centrale nucléaire n'ont pas été présentés dans les prélèvements industriels (mais ils le sont bien dans le rapport), car ils sont tellement conséquents que les prélèvements des autres usages industriels (ainsi que leurs variations) n'auraient pas pu être visibles sur les graphiques.

S'agissant des prélèvements, un participant a apporté des précisions s'agissant des besoins en eau de la centrale nucléaire du Blayais. Ces besoins sont pourvus par 4 sources dont l'Isle (cours d'eau) (entre 690 000 et 750 000 m³/an selon les années). Ce prélèvement est assuré par une conduite spécifique qui va de l'Isle à la centrale. Cette conduite sert également à l'agriculture, de nombreux maraîchers étant installés tout le long de cette dernière.

L'absence des logements AirBnB dans la capacité d'accueil et d'hébergement touristique du territoire a étonné les participant.e.s sachant que l'offre est importante.

- **Réponse :** Ces hébergements ne sont pas présentés car aujourd'hui ils ne sont pas recensés par l'INSEE. Or nous sommes partis de cette base de données pour présenter les capacités d'accueil et d'hébergements touristiques.

Le caractère non significatif des enjeux s'agissant de l'eau potable à l'échelle du SDAGE est un autre élément qui a présenté un caractère surprenant pour les participant.e.s.

- **Réponse :** À l'échelle du SDAGE, il n'y a pas forcément de pressions sur les masses d'eau identifiées s'agissant de l'usage « eau potable ». Plus précisément, la pression est considérée comme non significative sur l'affleurant à l'échelle du périmètre couvert par le SAGE EGMA, ce qui n'est pas le cas sur d'autres parties du territoire du SDAGE ou pour les couches plus profondes qui, elles, sont l'objet du SAGE Nappes profondes.

Concernant les continuités écologiques, une participante a souhaité savoir si dans le SAGE EGMA actuel il s'agissait seulement des cours d'eau qui étaient considérés ou si cela incluait également la ripisylve.

- **Réponse :** Sur le territoire, l'enjeu principal identifié dans le cadre du précédent SAGE porte sur la partie aquatique notamment en lien avec la présence d'espèces migratrices. Néanmoins, c'est l'un des axes pressentis comme étant à développer dans le cadre du futur SAGE.

2- Temps de travail sur les compléments à apporter et les points de vigilance

La réalisation d'un tel document de synthèse complet et à spectre large a été salué par les participant.e.s. Néanmoins, certain.e.s. souhaiteraient voir les enjeux spécifiques qui se dessinent aux échelles infra au-delà de l'échelle territoriale macro du SAGE. Ainsi, s'agissant de l'assainissement non collectif (ANC), par exemple, il existe des enjeux territoriaux spécifiques. Certain.e.s. auraient aimé voir figurer dans la synthèse des éléments s'agissant du changement climatique et avoir une présentation qui intègre également des éléments de prospective (*s'agissant de la prise en compte du changement climatique, il a été précisé que ces éléments sont inclus dans le rapport qui sera transmis courant de l'été mais n'ont pas été présentés par manque de temps*).

Compléments et suggestions d'éléments à approfondir :

- Afin d'avoir une meilleure représentation des prélèvements, les participant.e.s souhaiteraient que soient différenciés les prélèvements en eau potable entre la nappe profonde et le superficiel ; et également que l'origine des prélèvements soient mieux identifiés spatialement entre la Gironde et la Charente-Maritime.

- Un approfondissement des données disponibles s'agissant de la présence de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau est également attendu.

- L'intégration des éléments résultants des suivis effectués s'agissant des milieux récepteurs dans le cadre des arrêtés préfectoraux liés aux rejets des stations d'épuration est également identifié comme un élément qui pourrait améliorer l'état initial notamment s'agissant des informations concernant l'état chimique et l'état biologique. Ces informations sont perçues comme étant d'autant plus importantes en contexte de changement climatique où la capacité réceptrice du milieu peut être amenée à fortement diminuer (et ce même à pression constante). Ces informations peuvent être récupérées auprès des DDTM et peut-être également auprès de l'Agence de l'eau. Une cartographie des STEP est également attendue.

- Plutôt que d'utiliser les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG), les participant.e.s suggèrent de plutôt mobiliser les données de l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbanisés) s'agissant de l'occupation des sols (OCS NAFU) ou alors de prendre les données de l'OCS GE, autre base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol portée par l'IGN.

- Concernant les données liées aux trames vertes et bleues, la participant.e.s. souhaiteraient que les données mobilisées soient celles des Schémas Régionaux de Cohérence Écologiques (SRCE), des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et des PLUi qui les déclinent (notion de prise en compte et non de compatibilité entre les SCoT et les SRCE).

- Pour ce qui est des zones humides, les participant.e.s ont indiqué que des données plus précises étaient disponibles auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire et du Syndicat du Mouron. Pour les zones humides non intégrées aux trames vertes et bleues, ils indiquent qu'il faudrait plus largement se tourner vers les gestionnaires GEMA.

- S'agissant de la qualité de l'eau, les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur l'impact de l'ANC sur le territoire. Ils souhaiteraient savoir si des données intéressantes pourraient être récupérées auprès des SPANC (notamment les taux de conformité des installations) pour les intégrer à l'état initial.

- Un recensement des documents d'urbanismes et plans structurants serait à mener en s'intéressant notamment au PLUi (-H), PCAET, SCoT réalisés et en cours d'élaboration. S'agissant de la gestion des risques, un recensement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde en cours d'élaboration serait également à engager.

- Pour évaluer les capacités en matière d'atténuation actuelle, les participant.e.s ont suggéré que soit évaluée la capacité de séquestration du territoire (notamment en lien avec les zones humides et l'estuaire).

- Afin d'être plus fin que les simples zonages, des participant.e.s. souhaiteraient que l'état initial intègre également des éléments propres aux politiques contractuelles menées en matière de gestion des espaces naturels.

Points de vigilance particuliers à souligner :

- Les participant.e.s ont mis en exergue les projets de substitution ou pistes de réflexion pour une substitution de prélèvements aujourd'hui réalisés en nappes profondes pour que ces derniers se fassent préférentiellement dans les eaux superficielles. Le cas échéant, la pression sur les eaux superficielles sera plus importante. Il serait nécessaire d'approfondir cet aspect dans le cadre de la démarche de révision.

- La crise en cours qui touche le milieu viticole a été soulignée. En effet, cette crise a conduit et conduit encore à des arrachages et à des mutations d'usages s'agissant des parcelles concernées. Or ces mutations peuvent induire une demande en eau supplémentaire.

- Au-delà de la seule prise en compte des cours d'eau, les participant.e.s souhaiteraient que le futur SAGE intègre bien la prise en compte du binôme cours d'eau / ripisylve s'agissant de l'enjeu des continuités écologiques.

- Le projet de la STEP de Cagnac, bloqué à cause de la capacité réceptrice trop faible du milieu (étiage trop faible), a été mentionné pour illustrer qu'actuellement, les petits cours d'eau sont devenus extrêmement sensibles du fait de faibles étiages. Cela peut impliquer, dans le cadre des STEPs, de devoir trouver d'autres solutions. Or, aujourd'hui, il est moins coûteux d'investir dans les canalisations pour rejeter dans des cours d'eau ayant une meilleure capacité réceptrice que d'innover pour améliorer la qualité des rejets. En creux, cela pose également le sujet de la capacité d'accueil des territoires.

- Les participant.e.s ont exprimé des craintes s'agissant de l'émergence de conflits entre acteurs autour des prélèvements selon les usages ; notamment en ce qui concerne l'industrie par rapport aux autres activités et l'alimentation en eau potable.

- En matière de prospective, la candidature du CNPE du Blayais s'agissant de l'accueil d'un second réacteur nucléaire serait à intégrer.

TEMPS D'ÉCHANGE SUR LES CONSTATS À RETENIR ET LES ENJEUX QUI SE DESSINENT

1- Les constats à retenir

Parmi les constats, les participants ont toutes et tous indiqué la nécessité de prendre en compte le changement climatique comme une donnée de départ, un fil rouge devant guider l'élaboration du futur SAGE au regard de ses impacts sur les aspects quantitatifs de la ressource en eau (50% d'eau en moins dans la Garonne d'ici 10 ans (source : Agence de l'eau Adour-Garonne) à titre d'exemple) et donc sur sa disponibilité ; mais également sur les aspects

qualitatifs : potentiel de dilution des effluents des STEP, état écologique (hydromorphologie des cours d'eau, taux d'oxygénation et température, niveaux de concentration des polluants, etc.). Cette prise en considération est d'autant plus importante que toutes et tous ont noté la baisse en qualité des masses d'eau.

La crise viticole qui va induire des changements importants dans la gestion du socle agricole, naturel et forestier est également un constat fort posé et qui va peser dans la gestion de l'eau au regard de l'évolution des parcelles concernées par les arrachages en fonction des usages qui y seront réalisés dans le futur.

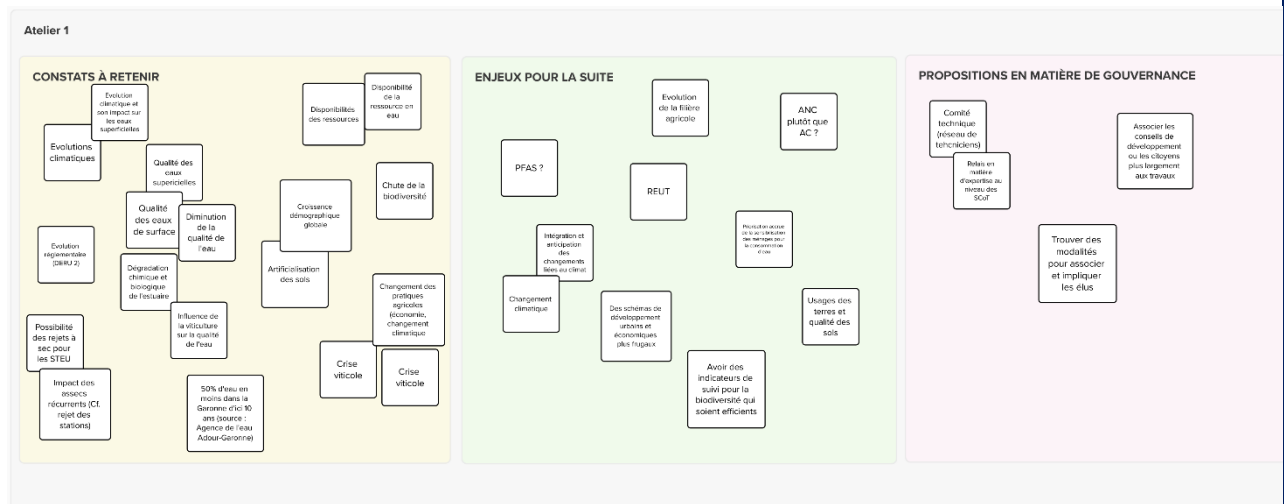
L'artificialisation des sols en lien avec la croissance démographique est également un constat posé et ce malgré les dispositions posées par la loi Climat et Résilience. Là encore, est posée en creux la capacité d'accueil du territoire au regard de la disponibilité des ressources comprises au sens large (sol, eau, etc.).

Enfin, un participant a indiqué que si le changement climatique est aujourd'hui bien reconnu et mentionné par tout le monde, peu de personne se préoccupe de la chute de la Biodiversité alors que cette dernière intervient maintenant et a des conséquences bien réelles. Le SAGE a des leviers pour intervenir indirectement et doit donc prendre cette donnée en considération.

2- Les enjeux pour la suite

Au-delà du changement climatique comme fil rouge, plusieurs enjeux ont été soulignés comme étant à considérer dans le futur SAGE :

- la frugalité dans la consommation des ressources (notamment foncière),
- la prise en compte des PFAS,
- la nécessité de prêter une attention accrue à l'usage des sols, leur qualité et ce au-delà du sujet de la crise viticole,
- avoir une vision intégrée qui prennent en compte les apports que peut avoir le SAGE au regard de l'effondrement de la biodiversité en cours,
- engager une étude pour analyser s'il ne serait pas mieux de favoriser l'ANC plutôt que l'AC notamment au regard des évolutions induites par le changement climatique sur les cours d'eau (cf. problème de la dilution des rejets),
- engager une politique de sensibilisation forte sur la sobriété des usages de l'eau,
- mener des expérimentations et développer plus largement des initiatives telles que la REUT.



3- Les propositions en matière de gouvernance

Les participant.e.s ont souligné l'importance de mieux intégrer deux types de publics. Les citoyens, d'une part, pourquoi pas à travers l'association des Conseils de développement, afin de mieux les associer aux réflexions et aux efforts à engager. D'autre part, les participant.e.s ont indiqué qu'il faudrait trouver des modalités pour mieux impliquer les élus, à l'image des ateliers d'écoute qui ont été menés en avril 2025, afin d'aider ces derniers à se saisir des enjeux du SAGE.

Enfin, la création d'un réseau technique dans le cadre du futur SAGE est une proposition réalisée ayant vocation à favoriser le partage des données, de savoirs et de savoir-faire afin de permettre aux techniciens des différentes collectivités et syndicats de pouvoir mieux jouer leur rôle de support et d'accompagnement techniques auprès des élus sur les questions dont traite le SAGE. Cela permettrait de favoriser une meilleure intégration et retraduction de ces questions dans les

documents d'urbanisme par exemple.

POURSUITE DE LA DEMARCHE

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport complet sera transmis à l'ensemble des personnes ayant reçu l'invitation pour participer aux ateliers. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers mais a vocation à permettre une lecture approfondie de l'état initial réalisé au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées au cours de l'été et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2025. La phase de diagnostic sera engagée avec des travaux prévus en atelier inter-thématique à l'horizon 2026.